



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/04/2024

N° 2024 - 31

L'an deux mille vingt quatre, le onze avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etaient présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, M. THOREL Michel, Mme NORMAND Edith, Mme BONAY Catherine, Mme CARON Monique, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, M. GROSJEAN Thierry, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian

Procuration(s) :

M. BUCHON Gérard donne pouvoir à Mme SIRE Guislaine, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, M. ROIX Samuel donne pouvoir à Mme TRAULET Delphine, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier, M. ROIX Samuel, M. BUCHON Gérard

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation
04/04/2024

Date d'affichage
18/04/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : OPAH Opération amélioration de l'habitat

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a la volonté d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) multi sites qui se déroulera sur les Communes d'Ault, Mers les Bains et Gamaches à compter de 2024, pour une période de 5 ans.

Monsieur le Maire explique que le cout global de cet OPAH devait s'élever initialement à 5 247 350€ pour un objectif de 205 logements sur l'ensemble des 3 communes. La participation de l'Anah augmentant de manière significative, l'opération concernera 274 logements au final, pour un cout supérieur dont l'Anah prend en charge 84% du cout prévisionnel.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la réactualisation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à Gamaches (OPAH) telle que définie ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer la convention, ses avenants et les documents administratifs annexes et d'effectuer toutes les formalités en rapport avec celle-ci.

17 AVR 2024

Envoyé en préfecture le 17/04/2024
Reçu en préfecture le 17/04/2024
Publié le 17 AVR. 2024
ID : 080-218003580-20240417-DEL11042024_31-DE



- **AUTORISE** le coordonnateur de groupement de solliciter les subventions d'ingénierie auprès de l'Anah, au nom de la commune de Gamaches.
- **APPROUVE** l'ouverture des crédits à compter du Budget Primitif 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Paul MONGNE

